

Privilège—M. Stanley Knowles

M. l'Orateur: Je dois faire une mise au point là-dessus. J'ai essayé d'annoncer cela très rapidement, de vive voix. Nous songeons, et je n'ai pas précisé de chiffres, à 36 pages, trois de chacune des régions, les dix provinces et les deux territoires.

● (1532)

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais aborder deux questions qui ont été soulevées durant l'étude de la question de privilège. Je dois dire que j'ai été vraiment déçu de la réponse du ministre à ce que j'ai estimé être une description courtoise et bienveillante de cette affaire de la part du leader à la Chambre de mon parti.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soutenu que lorsque se tient une assemblée d'un quelconque parti politique au Canada on ne devrait pas assister à des manœuvres d'intimidation de la part d'un groupe local, et en particulier d'un groupe local qui a bénéficié d'un financement fédéral car cela pourrait porter atteinte au déroulement de cette assemblée. Le groupe local en question, si je comprends bien, a été nommé par le ministre qui a pris la parole sur cette question, et s'est livré à des manœuvres d'intimidation—et j'emploie cette expression sans ambages—à l'encontre du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) qui se trouve être—et cela n'a pas été mentionné—un métis canadien. Pour cette raison, il est un peu plus sensible que nous autres lorsqu'il est victime de ce que la plupart d'entre nous appellerions une avanie de la part de la majorité blanche.

Je pense qu'il est utile que nous débattions de cette question sans présumer naïvement qu'un compatriote appartenant à un groupe ethnique minoritaire éprouve les mêmes réactions que la plupart d'entre nous devant une telle situation. Le député des Territoires du Nord-Ouest a décidé de tenir une réunion politique, ce qui à mon avis était parfaitement légitime et dans l'intérêt des gens qu'il représente dans cette partie du Canada. Il est vrai qu'il a choisi un moment où beaucoup de gens venaient assister à un autre événement et il est vrai aussi que ces mêmes personnes allaient donc utiliser des deniers publics pour assister à cette réunion. Je voudrais signaler au ministre que la plupart de ces gens n'auraient probablement pas pu se payer un déplacement de plusieurs centaines de milles pour se rendre à une réunion politique si cela n'avait pas été le cas.

Le ministre a eu tort d'insinuer que peut-être le député des Territoires du Nord-Ouest n'avait pas choisi le moment opportun pour tenir une réunion. C'est plutôt le contraire. Je voudrais que tous les partis politiques—et je ne cherche pas ici à critiquer les autres partis—puissent profiter de telles occasions dans une partie de notre pays où la plupart des gens sont trop pauvres, pour leur permettre d'assister à des réunions politiques. Plutôt que de le voir comme un défaut, monsieur l'Orateur, je le considère comme une qualité.

Le député des Territoires du Nord-Ouest—et ne soyons pas naïfs non plus à ce sujet—sera nommé. Il a fait du bon travail, et il y a aucune opposition locale à sa nomination. Tout ce qu'il a voulu faire c'est profiter de l'événement et fixer la date du congrès au moment où un grand nombre de personnes, pauvres dans l'ensemble, et dispersées sur des centaines et des milliers de milles carrés pourront y assister. Ce qui s'est produit en fait, c'est qu'un fonctionnaire local, Dieu sait pour quelle raison, mais certainement pas pour une raison valable, a essayé d'intimider ce député en disant que si le congrès avait lieu à

[M. Nielsen]

cette date, il le rayerait de la liste officielle de ceux qui participent à l'ouverture de ces jeux importants.

Il a eu tort, à mon avis. Il n'y avait rien à reprocher à cette date fixée pour la réunion. Je le répète, je serais heureux que tous les partis politiques du Canada puissent prévoir leurs réunions à des dates où la population peut y assister. Encore une fois, il s'agit de personnes pauvres dans l'ensemble. Je trouve vexant qu'au lieu de répondre avec civilité au leader de mon parti à la Chambre qui, à mon avis s'est exprimé d'une manière polie et courtoise et au député des Territoires du Nord-Ouest qui a lui-même parlé avec aussi bonne grâce, elle insinue qu'il avait eu tort de fixer cette date pour le congrès. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce genre d'insinuation est loin d'être aimable.

Je n'ai pas l'intention de perdre du temps à la Chambre. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre l'a déclaré, c'est une décision que vous aurez à prendre, monsieur l'Orateur, et elle devrait probablement être remise à plus tard jusqu'à ce que le député revienne à la Chambre. J'ai voulu exposer ces faits aujourd'hui parce qu'au lieu de répondre comme il convient le ministre qui a participé au débat a fait exactement le contraire. Au lieu de se porter à la défense d'un député de la Chambre qui s'efforce de faire son travail d'une façon démocratique, le ministre a présenté un faux argument et l'a attaqué injustement.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur si vous me permettez de dire quelques mots sur cette question de privilège, il n'y a rien de mal à ce qu'un député profite d'une manifestation publique pour tenir un congrès d'investiture. Cela est parfaitement admissible et le ministre d'État à la santé et au sport amateur (M^{me} Campagnolo) n'a pas raison de s'en offusquer.

Le ministre d'État à la santé et au sport amateur n'a pas cru bon de profiter de la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) lorsqu'il a dit que peut-être d'autres ministres concernés aimeraient intervenir. S'il est nécessaire de monter cela en épingle—vous amener M. l'Orateur à dire si cela met en jeu nos privilèges—il faudrait alors disposer de tous les renseignements utiles, entendre par exemple le député dont le congrès d'investiture risque de créer de telles difficultés que le maire de Hay River doive en venir à une mesure que je trouve bien inhabituelle. Nous ne sommes pas ici pour nous occuper des privilèges du maire mais de ceux des députés, et il me semble qu'avant d'aller plus loin il serait opportun d'entendre le député lui-même. Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il y ait lieu à question de privilège.

Je tiens cependant à faire remarquer que le Nouveau parti démocratique a réussi à occuper la Chambre trente-sept minutes avec cette question, trente-sept minutes qui auraient pu être consacrées à l'étude du bill du pipe-line.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je n'allongerai pas moi-même la discussion, mais je dirai toutefois que dans l'intérêt du pays tout entier il importe de laisser de côté les questions qui peuvent attendre à plus tard, de nous occuper du bill du pipe-line qui peut avoir beaucoup d'importance pour le pays et qui pourrait peut-être franchir toutes les étapes avant que les Communes ne s'ajournent à six heures aujourd'hui.